

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT HÉRAULT

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE  
DE LE POUJOL-SUR-ORB

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 14  
**Date de la convocation :** 17/03/2023  
**Date d'affichage :**

**DELIBERATION N° 008-2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le vingt-trois mars à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

**Présents :** Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN, et Fabien SCHURRER

**Absents :** Bernard ROQUE, Laurent RUDELLE

**Pouvoirs :** Laurent RUDELLE qui donne pouvoir à Séverine ARGELLIES.

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

**AUTORISATION DE SIGNATURE DEVIS - ACHAT DE PHOTOCOPIEURS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'équiper la médiathèque d'un photocopieur et de remplacer le photocopieur de l'école dont le contrat de maintenance arrive à expiration et, compte tenu de sa vétusté, la société Canon ne dispose plus de pièces de rechange.

Suite à notre demande, la société Fac-similé, prestataire de la commune, nous a fait parvenir une offre de prix.

Le devis pour deux photocopieurs multifonctions couleur identiques livrés et installés s'élève à 6 324,00 € HT soit 7 588,80 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le devis de la société Fac-Similé pour un montant de 7 588,80 € TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 14 voix, POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE** le devis de la société Fac-Similé pour un montant de 7 588,80 € TTC

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

**DIT** que les crédits seront prévus au Budget communal 2023.

Le secrétaire de séance  
Marie-France MAUREL

Acte rendu exécutoire le  
Après dépôt en Sous-Préfecture le  
et publication ou notification du



Ainsi fait et  
délibéré.

Pour extrait conforme,  
Yves ROBIN, maire

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification